

Pour l'Université de Strasbourg : Responsabilité, Démocratie, Collégialité

Listes d'ouverture soutenues par *Agir Ensemble* [1] et le *Sgen-Cfdt*
Élections du 20 novembre 2012 au Conseil scientifique

La recherche est l'un des piliers de l'université. Il n'y a pas d'enseignement universitaire qui ne s'appuie sur la recherche. En retour, la recherche tire profit de l'afflux continu des étudiants et des jeunes chercheurs formés à son contact pour se renouveler.

Notre société a besoin d'une recherche autonome et dynamique, ouverte aux questionnements sur le monde, mais elle doit garder sa logique et ses rythmes propres. Malheureusement, bien des éléments dans les réformes conduites depuis une dizaine d'années dans notre secteur ont réduit cette nécessaire autonomie de la recherche par rapport au monde économique. Nos propositions cherchent donc à inverser les effets néfastes des politiques visant à généraliser la recherche par projet dans le seul périmètre du commercialisable, logique pourtant **accompagnée avec zèle par la direction actuelle de l'Université de Strasbourg.**

Organisation de la recherche

- Le laboratoire doit rester le lieu d'élaboration collective de la stratégie scientifique pour lequel le conseil de laboratoire ou son assemblée joue un rôle essentiel. Il doit disposer des ressources et des emplois nécessaires à son bon fonctionnement et au développement de ses projets.

Crédits de la recherche

- Les laboratoires doivent bénéficier d'un financement stable, après estimation complète des besoins, à la hauteur de 2/3 du financement total ; ainsi la dépendance aux appels d'offre externes et autres contrats sera réduite.
- L'université doit maintenir un volant d'appel d'offres pour dynamiser des projets de recherche. Il doit être géré par le conseil scientifique de l'université, et l'utilisation des crédits IDEX doit être repensée dans ce cadre.
- Le retour négocié d'une grande partie des crédits ANR et du crédit impôt-recherche vers l'université et les organismes doit être défendu pour financer la masse salariale et la recherche.

Personnels

- Le principe de l'emploi stable d'État pour les chercheurs, les ITA/BIATSS, les enseignants-

chercheurs, seul à même de permettre l'efficacité de la recherche et la sérénité des personnels, doit être maintenu.

- Les emplois d'État doivent redevenir une prérogative nationale, en particulier les salaires dont les évolutions ne doivent pas porter atteinte aux crédits de fonctionnement. Les postes gelés doivent être remis au concours.
- Les collègues contractuels effectuant des missions permanentes doivent voir leur emploi stabilisé. Il est nécessaire de négocier avec le ministère pour résorber la grande précarité imposée à nos jeunes collègues, et qui s'est bien trop développée dans notre université.

Lien enseignement et recherche

Les enseignants-chercheurs sont des maillons essentiels au maintien du lien entre l'enseignement et la recherche. Nous défendons les propositions suivantes :

- Créer les conditions qui garantissent aux enseignants-chercheurs un réel mi-temps recherche, en finançant un référentiel des tâches harmonisé au niveau national et allégeant effectivement leurs charges.
- Multiplier les possibilités de type CRCT permettant aux enseignants-chercheurs de dynamiser leur recherche, en particulier lors d'un retour de congé maternité ou parental.
- Abandonner les « chaires d'excellence » qui gèlent deux emplois de façon injuste et inégalitaire et, à l'inverse, négocier des périodes de délégations plus longues au sein des organismes. Il conviendra aussi d'examiner, avec ces derniers, les possibilités de circulation des personnels entre les statuts d'enseignants-chercheurs et de chercheurs.

Rôle des jeunes chercheurs

- Les jeunes chercheurs sont l'avenir. Leur place doit être reconnue institutionnellement, entre autres par la création d'un collège spécifique permettant leur représentation dans les conseils de l'université.
- Chercheurs en formation, les jeunes chercheurs partagent certaines missions avec les titulaires. Ils doivent donc bénéficier d'une reconnaissance sa-

[1] *Agir Ensemble pour une Université démocratique* est une intersyndicale composée par les organisations suivantes : SNESUP-FSU, SNCS-FSU, SNASUB-FSU, SES-CGT, SNTRS-CGT, SNPRES-FO.

lariale et statutaire (y compris en LSHS) dignes de ce nom.

- Les conditions d'accueil des jeunes chercheurs étrangers doivent être impérativement améliorées.
- Les perspectives de carrières des docteurs doivent être améliorées en soutenant la formation professionnelle durant le doctorat, mais surtout en valorisant la formation doctorale dans la haute fonction publique et le monde socio-économique, afin qu'elle soit reconnue comme une réelle expérience professionnelle.

Politique d'excellence et investissements d'avenir

- Nous continuerons de travailler à ce que les projets financés dans le cadre des "Investissements d'avenir" soient complètement intégrés à la politique scientifique de l'Université.
 - Nous supprimerons le périmètre d'excellence en ouvrant les outils de l'IDEX strasbourgeois, les appels d'offre et l'Institut d'études avancées, à toutes les équipes et collègues.
 - Nous redirigerons une partie de l'argent vers le fonctionnement ordinaire des laboratoires et l'abondement de la masse salariale.
 - Nous instaurerons la maîtrise par les conseils (au premier rang le CS) des décisions concernant l'IDEX et supprimerons le comité de pilotage.
 - Nous favorisons la gestion directe des projets Labex par les laboratoires.
- Nous combattons enfin au niveau national la politique d'excellence, synonyme d'exclusion.

Évaluation

- La qualité du travail scientifique est une condition d'existence des laboratoires. L'évaluation *a posteriori* du travail des unités par les pairs est donc nécessaire, mais ne peut se résumer à un bilan comptable ou bibliométrique, ni à l'attribution d'une note : elle doit reposer sur un travail d'analyse constructif.
- Nous sommes favorables à la suppression de l'AERES, structure opaque, sans élus et sans critères de comparaison fiables entre unité. Nous soutenons l'évaluation par le comité national et les Commissions scientifiques spécialisées INSERM pour les unités mixtes université/organismes et l'instauration pour les Équipes d'accueil d'un système d'évaluation similaire s'appuyant sur l'existence du CNU.

Organismes et université: la complémentarité et la coopération doivent demeurer la règle

- La recherche et sa valorisation doivent demeurer des missions assurées en commun par l'université et les organismes.
- Les missions spécifiques de l'université (formation initiale, formation tout au long de la vie) et celles des organismes (cohésion nationale de la recherche, définition d'une politique scientifique nationale auto-

nome, garantie de l'ouverture internationale, interdisciplinarité et démarche prospective) doivent se compléter et trouver des synergies fertiles.

- Le soutien mutuel des deux tutelles aux laboratoires mixtes avec leurs moyens propres et leurs spécificités doit être maintenu.
- La définition d'une déclinaison locale de la politique de recherche par le conseil scientifique doit être articulée à des projets scientifiques ou d'équipements communs, à partir des besoins scientifiques réels, et impliquer l'ensemble des personnels dans les processus d'élaboration et de décision. Les relations de l'université avec les instituts nationaux des organismes doivent être approfondies et rendues plus transparentes.

Région

- La politique de recherche doit rester une compétence nationale de l'État. Une déclinaison locale est possible mais elle reste de la compétence des instances de la recherche.
- Il convient de favoriser les relations, projets communs et financements des collectivités locales avec les seules universités et organismes représentés par leur direction, assistés de leurs instances représentatives et régis par des conventions, et non par des structures spéciales (LABEX, SATT, COPIL, IDEX, IHU) échappant à tout contrôle démocratique.

Europe/international

- L'Université de Strasbourg, comme les autres universités françaises, doit améliorer la proportion de ses financements européens.
- La cellule « Europe » doit évoluer vers un véritable service d'ingénierie de projet, aidant les chercheurs à construire les dossiers de réponse à ces appels d'offre, européens ou internationaux.
- L'ensemble des projets internationaux doit être examiné par le Conseil scientifique.
- Devront être élaborées des stratégies d'implantation dans les structures européennes afin de développer les possibilités de coopérations scientifiques et de financements européens.

Politique documentaire

Élément essentiel d'une politique de recherche, la politique documentaire en est pourtant le parent pauvre depuis la fusion. Elle doit redevenir un point important des prérogatives du CS, en articulation avec le conseil de la documentation. Celui-ci doit être effectivement réuni pour jouer son rôle, en liaison avec les personnels du Service de la documentation et les chercheurs et enseignants-chercheurs.

L'ensemble de nos propositions peut être lu sur notre site Internet à l'adresse suivante :

<http://agir-ensemble.unistra.fr>

*Nous ne reproduisons ici que quelques **extraits des quatre grands chantiers** que nous décrivons en détail dans notre plate-forme.*